

Soler



Le 1^{er} biocarbone au monde certifié Sustainable Biomass Program et conforme à la réglementation RED II



Matière première en carbone renouvelable



Conforme aux critères de durabilité RED II



Biomasse traçée et durable



Intensité énergétique et des GES contrôlée

Le biocarbone est une **matière première essentielle** pour la production respectueuse de l'environnement de matériaux clés tels que le **silicium**, les **ferroalliages**, l'**acier** et la **chimie**, ainsi qu'un **combustible renouvelable de haute qualité** pour la fabrication de **clinker** et de **chaux**. Afin de démontrer que le biocarbone SOLER provient de **sources d'approvisionnement durables** pour les secteurs réglementés par le Système d'Échange de Quotas d'Émission de l'Union Européenne (SEQUE-UE), le Groupe SOLER a obtenu la **certification de ses sites de production** dans le cadre du « Sustainable Biomass Program » (SBP). Cette certification confirme que les **chaînes d'approvisionnement du biocarbone SOLER respectent et dépassent les critères de durabilité** de la biomasse définis par la directive sur les énergies renouvelables de l'UE (RED II).



Le Groupe SOLER développe, met en place et opère une technologie innovante de pyrogazéification pour **transformer la biomasse ligneuse de faible valeur en carbone renouvelable et en énergies vertes**. Ses trois bioraffineries françaises produisent aujourd'hui 50 000 tonnes de biocarbone par an. Cette matière première sert de **substitut durable au charbon fossile** dans des industries clés, essentielles pour atteindre les objectifs climatiques et d'indépendance stratégique de l'Europe, notamment pour la production de **silicium métallique**, de **ferroalliages**, d'**acier vert** et de **produits chimiques**. Le biocarbone est également un **combustible renouvelable** de haute qualité pour la fabrication de **clinker** et de **chaux**. Associé à la stratégie de Capture, stockage et utilisation du carbone (CCUS), il permet une **production positive sur le plan climatique** grâce à des émissions négatives.

Ces secteurs relèvent du SEQUE de l'UE, qui impose des limites d'émissions de GES de plus en plus strictes. Le biocarbone apparaît alors comme une **solution vitale pour réduire les émissions industrielles**. La reconnaissance de l'**approvisionnement durable** du biocarbone SOLER **selon les critères de la directive sur les énergies renouvelables (RED II)** le positionne comme une **alternative renouvelable** au fossile dans les procédés métallurgiques et chimiques. Étant conforme à la réglementation RED II, le biocarbone SOLER peut être **exonéré** pour la comptabilisation des émissions de GES dans le cadre du SEQUE de l'UE. Son utilisation permet ainsi aux industries de **réduire leurs rejets de CO₂** et leur coût de **mise en conformité sur le marché du carbone**.

Avec le **premier biocarbone à usage industriel au monde certifié SBP et conforme à la réglementation RED II**, le Groupe SOLER offre à de nombreux secteurs d'activité européens un **levier de sortie durable au charbon fossile**. SOLER démontre également son engagement en faveur du développement de **chaînes de valeur positives pour la nature** qui contribuent à la gestion durable des forêts.

Découvrez-en plus sur les solutions du Groupe SOLER : www.soler-group.com